



***La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe***  
*agissent ensemble pour votre avenir*

**Juin 2021**

**Programme de Développement Rural**

**FEADER Aquitaine 2014-2020**

**– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2020 –**

# Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

## Le Programme de Développement Rural FEADER Aquitaine 2014 / 2020

La Commission européenne a approuvé le 7 août 2015 le Programme de Développement Rural Aquitaine (PDRA) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants.. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Aquitaine concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi l'actuelle programmation 2014-2020 bénéficie de deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». Il s'agit d'une prolongation de l'actuelle programmation qui porte désormais sur la période 2014-2022.

# L'avancement du Programme de Développement Rural

## Aquitaine FEADER au 31/12/2020

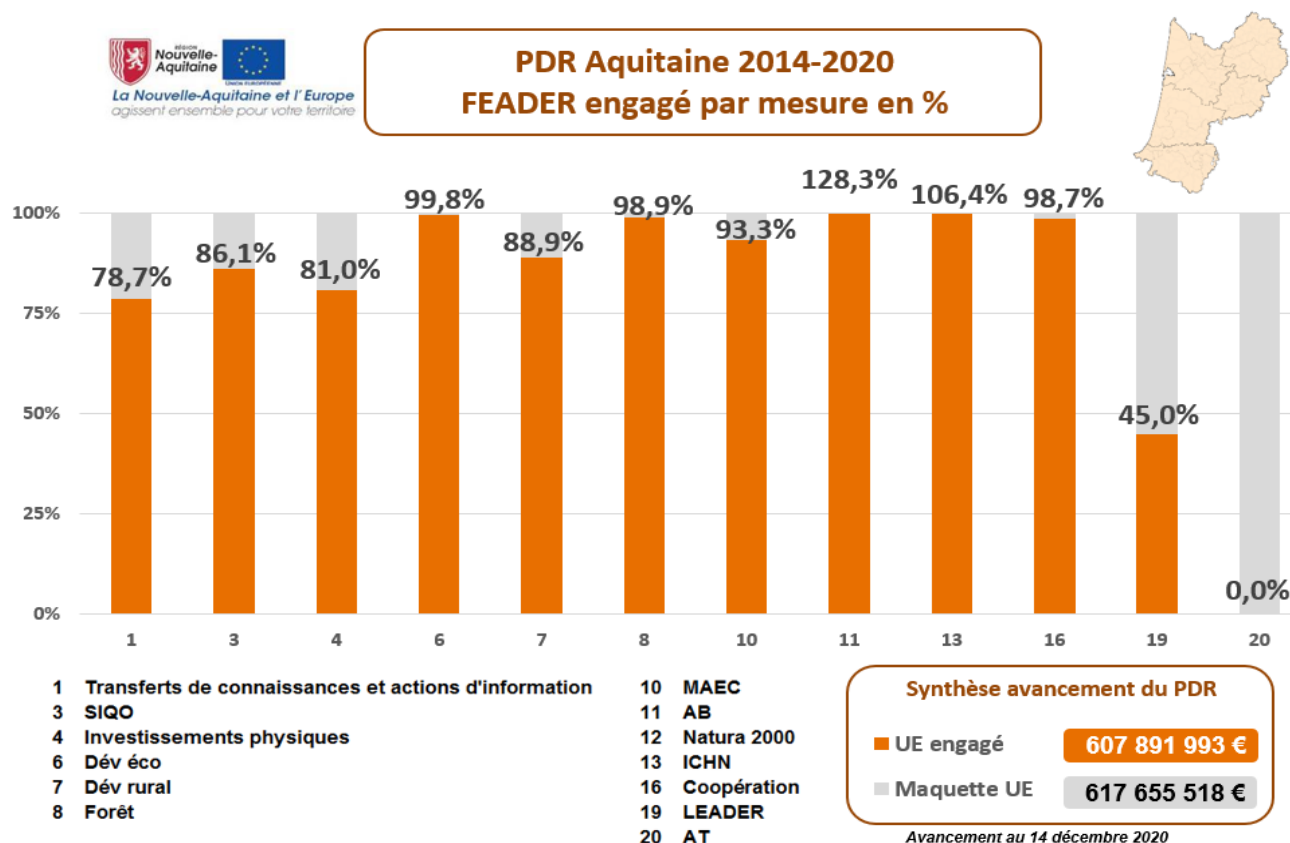
Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 12 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de 67 000 opérations engagées depuis 2014.

Au 31/12/2020 :

- **607,9 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente 98,4 % de la maquette
- **451,9 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires, ce qui représente 73,1 % de la maquette.



### Glossaire du schéma d'avancement de la programmation :

SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (Promotion de la qualité des produits)  
MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques  
AB : Agriculture Biologique  
ICHN : Indemnité Compensatoire au Handicap Naturel  
LEADER : Programmes portés par des Groupements d'Action Locale  
AT : Assistance Technique (dépenses liées au fonctionnement des programmes)

## Zoom sur

# **ALTER'NA, un fonds d'investissement inédit pour favoriser l'accès au financement des agriculteurs et accompagner la transition agricole :**

En novembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine lançait le fonds Alter'na.

Cet instrument financier est à la fois un outil pour favoriser l'accès au crédit du secteur agricole en permettant de limiter le niveau de garantie exigé par la banque ainsi que le taux d'intérêt et un mécanisme supplémentaire au service de la transition écologique : développement des circuits courts, transformer des produits issus de l'agriculture biologique...

La Région Nouvelle-Aquitaine, comme tous les financeurs, a mis en place un site dédié à ce fonds afin de faciliter les démarches des bénéficiaires potentiels. Il inclut un outil d'auto-évaluation mais comprend aussi les ressources nécessaires permettant d'appréhender au mieux ce dispositif. Il doit être mentionné ici qu'une fois le prêt accordé, le bénéficiaire est informé que l'aide obtenue l'est en raison de l'intervention de la Région et du FEADER.

Cet instrument est constitué donc par une garantie plafonnée d'un portefeuille de prêts fournissant alors une couverture partielle du risque de crédit pour chacun de ces prêts.

Dès lors, en cas de défaut de remboursement par le bénéficiaire, le montant non-remboursé est recouvré à hauteur de 80% par la Région via les services du Fonds Européen d'Investissement (FEI) :

<https://www.alter-na.fr/>

Après un déploiement qualifié de « modeste », résultant simplement d'un temps d'appropriation de cet instrument par les différents protagonistes, il doit être constaté entre décembre 2019 et décembre 2020, une progression significative de ce dernier puisque plus de 200 porteurs de projet ont eu recours à ce fonds et ce sur l'ensemble des 12 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, au 31 décembre 2020, ce sont 207 porteurs de projets qui ont pu bénéficier de ce dispositif au travers de 245 prêts, ce qui représente 472 emplois soutenus pour un volume de prêts déboursés de 38 M€ sur les 43 M€ accordés.

L'ensemble des bénéficiaires ont moins de 9 salariés et 75% d'entre eux font moins de 500 K€ par an de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les financements, 99% d'entre eux ont pour objet des exploitations agricoles et 45% sont en faveur de la transition de l'élevage.

La majorité des financements garantis par Alter'na a pour objet les cultures dites non-permanentes comme les céréales ou légumes et l'élevage et production animale.

Le plus grand nombre de prêts porte sur l'accompagnement à la transition des exploitations dans le secteur de l'élevage (158 prêts soit 64%) suivi par le soutien à la commercialisation-transformation à la ferme (32 prêts soit 13%) et l'accompagnement à la transition des exploitations dans le secteur végétal et du plan végétal environnement (30 prêts soit 12%).

Dès lors, l'outil Alter'na produit un effet levier (x7,3) en facilitant l'investissement pour :

- Favoriser un meilleur accès au financement pour les projets à risques ou pour des nouvelles exploitations ou entreprises sans historique de crédit,
- Alléger les conditions et exigences en cas d'insuffisance de garanties par rapport aux exigences standards des banques
- Proposer des prêts d'investissement ou de développement à des conditions préférentielles en termes de taux d'intérêt, et de limitation de garanties personnelles.

Au 31 décembre 2020, l'objectif visant alors à favoriser l'accès à la transition sous toutes ses formes s'avère être ainsi rempli.

## Zoom sur :

# LES IAA, l'Industrie Agro-Alimentaire: SCOP CAFE MICHEL

Les investissements portés par les industries agroalimentaires (IAA) dans les domaines du stockage-conditionnement, de la transformation et commercialisation de produits agricoles (à l'exception des produits de la pêche) contribuent à répondre aux objectifs transversaux en matière d'innovation à l'échelle des entreprises et de l'environnement.

L'accompagnement des IAA qui représentent une filière stratégique en Aquitaine est confrontée à un défi de performance majeur, les projets structurants visés par cette opération ont pour finalité d'améliorer leur performance économique, sociale et environnementale.

Tel est donc l'esprit porté par le projet de la SCOP CAFE MICHEL.

En 2007, afin de sauver l'entreprise, les salariés se sont mobilisés et ont créé une Société Coopérative Ouvrière de Production. L'outil de production alors situé dans le centre de Pessac s'avère très rapidement être inadapté : taille, localisation et obsolescence de l'outil industriel. Ainsi, il devenait plus que nécessaire d'envisager un nouveau site.

Cette entreprise travaille exclusivement des cafés biologiques et équitables. Les cafés verts sont achetés aux conditions du commerce équitable directement auprès des coopératives de producteurs en Amérique du Sud et en Afrique. Le nouveau site permet de renforcer la relation commerciale, facteur clé de succès dans cette filière. Café Michel achète des cafés auprès de coopératives comme Norandino au Pérou ou Majomut au Mexique. Majomut par exemple regroupe près de 1 000 familles de petits producteurs.

Ce projet dont le montant total s'élève à **1 749 928 euros avec une aide FEADER de 364 960 € soit 21.20 % du montant global** met ainsi en œuvre les actions suivantes :

- Augmentation des capacités de production,
- Optimisation de la performance industrielle,
- Diversification de l'activité : marché du vrac.

# Pessac

## Quand le café équitable se vend de mieux en mieux

**ÉCONOMIE** Café Michel a quitté son site historique des Échoppes pour déménager à Bersol sur une superficie doublée (2 150 m<sup>2</sup>) et une capacité de production triplée (3 tonnes par jour)

JEAN-FRANÇOIS RENAULT  
jfr Renault@sudouest.fr

En maths, ça s'appelle une courbe exponentielle. Entre 2015 et 2017, le chiffre d'affaires de Café Michel est passé de 3,9 à 7 millions d'euros, soit près du double en deux ans.

Une croissance qui a été anticipée et s'est traduite par le déménagement de l'usine et des bureaux des Échoppes à Bersol.

L'inauguration avait lieu vendredi mais le nouveau site est opérationnel depuis le mois de janvier.

« Dans les anciens locaux qui dataient de 1981, on était beaucoup trop à l'étroit », explique Stéphane Comar, le gérant de la Scop.

D'où ce déménagement effectué depuis le début d'année et qui a permis à l'entreprise de doubler la superficie de ses locaux (2 150 mètres carrés, bureaux compris) et de tripler sa production.

« Nous avons changé tout le matériel », précise le patron. Dans le détail : acquisition d'un torréfacteur de précision, d'un brûleur de fumée, d'un recyclage d'air chaud et d'un dispositif d'aspirateur des poussières, d'un silo avec peseur mélangeur capable de traiter 24 tonnes de café vert par jour...

### Investissement à 3,6 millions

L'investissement est conséquent : 3,6 millions d'euros. Europe et Région participent de 600 000 euros.

Café Michel s'est positionné sur le biologique dès 1984, soit trois ans après sa création. « Au départ, on travaillait avec les hôtels et restaurants et puis, vite, on s'est orienté sur le bio. Sur le registre Max Havelaar. »



Stéphane Comar, gérant de la Scop Café Michel, en amont de l'inauguration du nouveau site, avenue de Broglie, vendredi matin. PHOTO J.F.R.

La société s'approvisionne en robusta et arabica principalement mais aussi mokka. Nous faisons travailler onze coopératives situées en Colombie, Mexique, Honduras, Bolivie, Pérou en Amérique et aussi en Éthiopie, Congo et Tanzanie pour l'Afrique.

Le Kerala, État du sud de l'Inde, pourrait être sous peu un prochain lieu d'achat. « Et nous avons quatre ou cinq projets dans d'autres pays mais il est encore trop tôt pour en parler », avance Stéphane Comar qui souhaite être transparent sur l'ori-

gine des grains et la façon dont ils ont été produits. »

La production est volontairement variée. « La production de café, c'est comme celle du vin, elle dépend des terroirs, des conditions climatiques, des variétés de plants des producteurs... »

### Tout est dans la cuisson

Dans les nouveaux locaux de l'avenue de Broglie, inaugurés officiellement hier matin, les salariés sont désormais 16 dont cinq à la production pour piloter les machines toutes neu-

ves et produire le tonnage nécessaire.

Outre la provenance de la matière première, ce qui différencie un bon fabricant de café d'un moins bon, c'est sa capacité à torréfier. Tout est là, dans la gestion de réaction de Maillard, le bon dosage de la cuisson, explique Stéphane Comar. « C'est à ce moment-là que se forment les molécules aromatiques. » C'est là qu'il ne faut pas se rater.

Grégory Ollier, un des producteurs de ligne, ne dément pas. Il pilote l'opération depuis un ordinateur dernier cri.

## Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNouvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.